



CONSEIL
DE
L'UNION EUROPEENNE
- Service de presse -

Bruxelles, le 23 juin 2005

CONSEIL TRANSPORTS, TELECOMMUNICATIONS ET ENERGIE

Luxembourg, les 27 et 28 juin 2005

**CENTRE DE CONFERENCES - F.I.L. - 5 rue Carlo Hemmer
LUXEMBOURG**

DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES ¹

**27 juin 2005
(±16h00)**

Les délibérations concernent les points B (avec discussion) suivants :

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant une licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne
 - Accord politique

¹ Conformément aux Conclusions du Conseil européen de Séville et à son règlement intérieur, le Conseil tiendra des délibérations publiques sur des propositions d'actes législatifs en co-décision qui devraient aboutir à un accord politique ou à une adoption finale.

28 juin 2005
(±10h00)

Les délibérations concernent les points B (avec discussion) suivants :

- Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant des orientations relatives aux réseaux transeuropéens dans le secteur de l'énergie et abrogeant les décisions 96/391 et 1229/2003/CE
 - Accord politique
- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques
 - Accord politique

*Les journalistes et le public pourront suivre la retransmission (par circuit TV interne) de ces délibérations publiques au centre de presse de Luxembourg, avec interprétation vers 20 langues. Couverture en différé par Europe by Satellite (EbS) en 4 langues. Pour l'horaire, veuillez consulter le site : <http://europa.eu.int/comm/ebs/schedule.cfm>
Les délibérations publiques seront également retransmis en direct en salle de conférences de presse du Conseil à Bruxelles.*